

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-neuf
Présents :	54	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	12	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier-Coren à
Pouvoirs :	11	Saint-Flour, après convocation légale en date du 10
Votants :	65	septembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Éric GOMESSE, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÉS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Jean-Paul BERTHET donne pouvoir à MME Béatrice ANTONY
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Marc BOUDOU
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Jean-Luc PERRIN donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 SEP. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 SEP. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par les citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : CONVENTION PLURIANNUELLE CADRE DE PARTENARIAT CONCLUE AVEC LE CCAS DE LA VILLE DE SAINT-LOUR - ADOPTION DE L'ANNEXE FINANCIERE 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard DELPY

Vu la délibération du conseil communautaire n°2022-162 en date du 23 mai 2022 portant adoption de la convention d'objectifs et de partenariat pluriannuelle 2022-2024 intervenue entre le CCAS de la ville de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté ;

Vu la convention d'objectifs et de partenariat pluriannuelle 2022-2024 intervenue entre le CCAS de la ville de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté en date du 10 juin 2022 ;

Considérant ce partenariat établi avec le CCAS de la ville de Saint-Flour en tant qu'acteur de la politique sociale intercommunale par sa vocation de maintien du lien social et en tant que gestionnaire de plusieurs services de proximité ;

Rappelant que le conventionnement porte sur l'accès à tous les usagers issus du territoire intercommunal et sur l'application d'une tarification unique pour l'ensemble des habitants, permettant d'assurer une égalité d'accès aux usagers de Saint-Flour Communauté ;

Considérant la volonté de Saint-Flour Communauté de maintenir un accès aux usagers issus du territoire intercommunal au sein des trois services (Centre social, Accueil jeunes et Multi-accueil, Crèche) et ce dans les mêmes conditions tarifaires ;

Considérant qu'il convient en conséquence de renouveler à l'identique la participation financière attribuée en 2023 s'élevant à 20 300 € ;

Considérant que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2024 ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée en date du 29 août 2024 ;

Vu le projet d'annexe financière à la convention annexé à la délibération ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **ADOpte** le projet d'annexe financière n°3 à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le CCAS de la ville de Saint-Flour, pour l'année 2024 tel annexé à la délibération ;

↓ **DECIDE D'ATTRIBUER** une participation annuelle, pour 2024, d'un montant maximal de 20 300 € au CCAS de la ville de Saint-Flour ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer ladite annexe financière et toute pièce y afférent.

POUR : 64 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Nadine JANVIER)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Adressé de réception en préfecture
015200066660-20240916-DELIB2024-213-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

ANNEXE FINANCIERE N°3 pour l'année 2024

Entre les soussignés :

Saint-Flour Communauté représentée par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD,

D'une part,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Saint-Flour, représenté par son Vice-Président, Monsieur Jérôme GRAS,

D'autre part,

Article 1 : Objet de l'annexe financière

La présente annexe financière a pour objet de fixer le montant et la répartition de la subvention 2024.

Article 2 :

Le montant de la subvention accordée par Saint-Flour Communauté au titre de l'année 2024 est d'un montant maximum de 20 300 €, détaillé comme suit :

- ↳ **Centre social : montant forfaitaire de 6 000 €,** au titre de l'accueil inconditionnel pour tous les habitants de Saint-Flour Communauté ;
- ↳ **Structure multi-accueil petite enfance « les lutins sanflorains » : montant forfaitaire de 6 500 €,** pour l'ensemble des publics utilisateurs ;
- ↳ **Accueil jeunes : reste à charge plafonné à 7 800 €.**

Fait à _____, le _____,

En deux exemplaires originaux,

Pour Saint-Flour Communauté,
La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Pour le Centre Communal d'Action Sociale,
Le Vice-Président,

Jérôme GRAS